



Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

S/20027  
19 juillet 1988  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

LETRE DATEE DU 19 JUILLET 1988 ADRESSEE AU PRESIDENT DU  
CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT PAR  
INTERIM DE LA REPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN AUPRES DE  
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire savoir qu'au cours des 24 heures écoulées, depuis que le Gouvernement de la République islamique d'Iran a accepté officiellement la résolution 598, le régime iraquien a repris ses attaques contre des centres résidentiels et économiques de la République islamique d'Iran. Cette reprise des attaques à un moment où la République islamique d'Iran a accepté la résolution 598 (1987) est tout simplement une tentative de sabotage de tous les efforts déployés pour préparer le terrain en vue de l'instauration de la paix dans la région et montre en fait que le régime iraquien n'est absolument pas disposé à mettre fin à ce conflit.

Le Gouvernement de la République islamique d'Iran demande par la présente que le Conseil de sécurité fasse immédiatement connaître, clairement et sans équivoque sa position sur ce dernier agissement iraquien, qui tourne si insolemment en dérision tous les efforts déployés pour que le conflit trouve une fin pacifique.

Des indications détaillées sur ces dernières attaques iraqiennes vous seront soumises dès qu'elles seront disponibles.

Je vous saurais gré de bien vouloir faire distribuer la présente lettre en tant que document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent par intérim,

(Signé) Mohammad Ja'afar MAHALATI